

- Livret d'Accueil -

LA FILLE DU HANGAR

Arts formation & coaching



Bienvenue dans votre Formation

- La formation-

Les Objectifs

Modules 1 & 2

Cette formation dispensée uniquement en individuel assure toutes les connaissances techniques indispensables à la création d'abat-jour sur mesure en s'adaptant à votre objectif, et à la clientèle que vous souhaitez cibler.

L'objectif est que vous soyez totalement autonome au terme de la formation, de pouvoir exercer en tant que travailleur indépendant, et Artisan d'Art.

Au terme de la formation, vous êtes capable de créer tout type d'abat-jour " Rigides " et "Couture " en appliquant les règles techniques ou les pratiques professionnelles validées par l'expérience et pratiquées par l'ensemble de la profession.

Module 3

Ce 3ème module dispensée uniquement en individuel vous forme aux techniques particulières et avancées. Cette formation vous ouvre à de nouvelles techniques de travail différentes de celles habituellement utilisées par l'ensemble de la profession . La formation vous amène aussi à développer votre créativité pour répondre à une clientèle avisée, en apprenant à associer différentes techniques.



Le public concerné

Demandeurs d'emploi

Créateurs d'entreprise

Travailleurs indépendants (Souhaitant élargir se compétences ou en reconversion)

Salariés dans le cadre du congé individuel de formations

Autres ...



Les Pré-requis

La formation de fabricant d'Abat-jour sur mesure " Métier d'art". Cela entend que la personne possède les qualités suivantes ou est dans la capacité de les développer :

Sensibilité à l'art et au travail de dextérité - Apte à la concentration

Goût pour la précision, la créativité, pour le travail soigné.

Sens du relationnel (Clients, fournisseurs et autres).

Capacité à travailler en toute autonomie (Statut d'indépendant)

Module 3 : Ce module concerne les personnes ayant déjà suivi les modules 1 et 2 (initial et perfectionnement) ou qui sont déjà fabricant d'abat-jour et qui souhaitent se perfectionner dans leur métier (entretien préalable d'admission).

Contenu général (voir programmes détaillés)

Module 1 :

Réalisation de 8 abat-jour (Contre-collés et Couture) - Bases techniques en initiation

Module 2 :

Réalisation de 5 abat-jour (Contre-collés et Couture) – Perfectionnement
Cours théoriques : Client – devis et factures – Fournisseurs et fournitures - Marketing

Module 3 :

Réalisation de 7 abat-jour (Contre-collés et Couture) - Techniques avancées

Méthodologie et Moyens Pédagogique

Pédagogie active en *Individuel – ateliers professionnels équipés -bibliothèque spécialisée – vidéos + script – cours écrits – Observation de modèles existants - Créations personnalisées - Validation des acquis sur études de cas

**(Le centre de formation se réserve le droit de mettre en place une formation composée de 2 personnes dans le cadre des prises en charge Pôle Emploi et//ou DIF afin de répondre à une meilleure organisation)*

Validation

Le certificat de compétence professionnelle s'appuie sur la validation des modèles réalisés et sur la validation de 6 études de cas.

Formation en Présentiel :

Module 1 – 6 jours - 45 h

Module 2 – 6 jours - 45 h

Module 3 – 6 jours – 45 h

Formation Ouverte à Distance (FOAD) :

Module 1 – durée estimée - équivalence : 45 h

Module 2 – durée estimée - équivalence : 45 h

Module 3 – durée estimée - équivalence : 45 h

Formation Mixte : Peut être modulée en autofinancement

Module 1 – 4 jours - 30 heures en Présentiel

– durée estimée - équivalence : 15 h

Module 2 – durée estimée - équivalence : 45 h

Module 3 – durée estimée - équivalence : 45 h



Sylvie Angéla LECHE

Présentation

De formation et de profession commerciale et financière, mon choix de vie s'est dirigé ensuite vers ce qui m'accompagne depuis toujours, la création, A la recherche de la lumière et de la couleur, devenir créatrice et restauratrice d'abat-jour sur mesure était une évidence.

Le métier de fabricant et restaurateur d'abat-jour fait partie de la liste officielle des métiers d'art. Cependant, il n'y a pas d'école pour la transmission de ce savoir-faire, ni de diplôme d'état,

Le centre de formation a été le premier à ouvrir ses portes en 2011. Le métier de la formation me permet de transmettre un savoir-faire, et de partager un intérêt commun pour les métiers de la création.

Ouverte à l'actualité, et aux nouvelles méthodologies, une formation à distance est proposée depuis 2014

Mon parcours

2 ans BTS Métiers de l'esthétique-cosmétique-parfumerie option cosmétologie

3 ans Vente dans les métiers du luxe en prêt à porter et parfumerie (Courchevel Saint Tropez Calvi)

1 an Reprise d'études BTS Action commerciale et gestion financière avec une spécialisation dans les métiers de la mode et de l'industrie du textile (chambre de commerce et d'industrie de Lille)

3 ans Responsable de la partie Cuir chez Gérard Galliaerde Lille

7 ans Secteur bancaire UCB Commerciale et formatrice auprès des APA (Apporteurs d'affaire dans le secteur tels que Notaires, AI, Artisans, Architectes)16 ans

Secteur de l'industrie pharmaceutique : Commerciale et formatrice auprès de médecins généralistes et spécialistes Ville et hôpital, et pharmaciens (Produits pharmaceutiques, protocoles, prévention...)

Informations pratiques

- Lieu : 1, Mercadet 33210 Castets et Castillon

Il s'agit d'une formation *individuelle, permettant d'adapter l'organisation en amont.



- Horaires : 9h15 13h / 14h 17h45
- Jours : Lundi, Mardi, jeudi, vendredi
- Déjeuner : Possibilité de se restaurer sur place, sur demande (*ajustements des horaires en amont si besoin*)

Gîtes et chambres d'hôtes dans la région, dont 2 à proximité permettant de venir sans voiture.

Si vous venez en avion ou en train : Organisation possible en amont de la réception de vos fournitures et matériel et de l'envoi de votre colis en fin de formation (Poste), Organisation de vos courses.

** (Le centre de formation se réserve le droit de mettre en place une formation composée de 2 personnes dans le cadre des prises en charge Pôle Emploi et/ou DIF afin de répondre à une meilleure organisation)*

Règlement intérieur

Article 1

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie.

Article 2 – Discipline

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation ;
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions ;

Article 3 – Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance :

- Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- Blâme
- Exclusion définitive de la formation

Article 4 – Entretien préalable à une sanction et procédure

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant une Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 5 – Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Article 6

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire (avant toute inscription définitive).

Planning spécifique pour la Formation à Distance (FOAD) dans le cadre d'une prise en charge type AIF, DIF

La formation dispensée répond à des critères d'exigence pour être éligible auprès de certains organismes financeurs comme par exemple Pôle emploi ou le Fongecif.

La Formation à Distance Abat-jour sur-Mesure est composée de 2 modules (Module 1 Initiation Module 2 Perfectionnement)

Dans le cadre des exigences « Contrôle Qualité du DATADOCK » chaque module est clôturé par une validation.

Le planning est réparti sur 10 semaines de la façon suivante : (voir calendrier 2018 en annexe - 3 sessions)

Etude du Module 1 : 4 semaines (équivalence présentiel 45 heures)

Validation Module 1: 1 semaine (équivalence présentiel 25 heures Temps de correction compris)

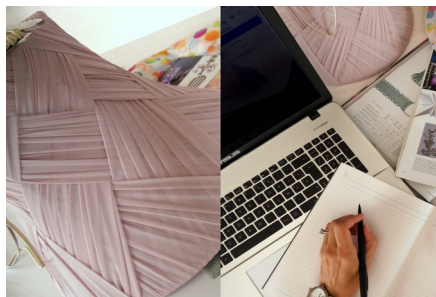
—

Etude du Module 2 : 4 semaines (équivalence présentiel 45 heures)

Validation Module 2: 1 semaine (équivalence présentiel 25 heures Temps de correction compris)

Vous disposez en plus d'un **Accès à toutes les vidéos** pendant une période de **6 mois** à partir du commencement de la formation.

Et vous bénéficiez d'un **Accès illimité sur 2 ans à la communauté et aux webinaires publics et privés** dans le cadre du suivi de votre formation.



« Le centre de Formation fournit la preuve des temps de connexion, afin de valider la formation » « Trame de lettre de Motivation remise suite au 1^{er} entretien »